



Swisscom envisage de prendre une participation dans Telecom Liechtenstein

Swisscom envisage de prendre une participation de 75% dans Telecom Liechtenstein. Ce faisant, elle rachètera la branche Télécommunications de l'entreprise et l'intégrera dans l'activité suisse. Les clients liechtensteinois bénéficieront donc directement du large éventail de produits de Swisscom. Swisscom et le Liechtenstein ont signé une déclaration d'intention dans ce sens.

Swisscom et la principauté du Liechtenstein ont signé une déclaration d'intention visant le rachat de 75% des actions de Telecom Liechtenstein AG. Swisscom envisage de reprendre l'activité et l'infrastructure de télécommunications, aujourd'hui encore basée dans les Liechtensteinische Kraftwerke, et de les faire gérer par Swisscom (Suisse) SA. Les clients au Liechtenstein profiteront dès lors à l'avenir d'une infrastructure de télécommunications moderne, d'offres de télécommunications attrayantes et d'un service universel de qualité. Les activités réseaux câblés de Telecom Liechtenstein et la filiale Deep AG ne feront pas partie de la transaction.

Investissement à long terme au Liechtenstein

Swisscom dispose aujourd'hui d'une concession de téléphonie mobile au Liechtenstein où elle a déjà été active précédemment dans le secteur du réseau fixe local (mais elle a vendu cette activité en 2003 à Liechtenstein). Le gouvernement du Liechtenstein salue le nouveau partenariat avec Swisscom et est convaincu que celui-ci sera fructueux. Dans l'offre du Liechtenstein, Swisscom entrevoit des opportunités d'exploiter son savoir-faire et son expérience et de gagner de nouveaux clients. Swisscom s'engage à ce que ce rachat soit un investissement durable à long terme. Le Conseil fédéral considère que le projet est en accord avec les objectifs stratégiques de la Confédération pour Swisscom.



swisscom

**Communiqué de
presse**

A la fin de l'année, le parlement du Liechtenstein se prononcera sur les modifications légales requises pour le rachat. L'activité sera examinée en détail avant la négociation des contrats de rachat. Si les deux parties parviennent à un accord, les contrats devraient être signés d'ici la fin 2012.

Berne, le 11 septembre 2012